

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MAI 2007**

**Délibération
n° 2007.05.198**

**Modification du
tableau des effectifs**

LE VINGT QUATRE MAI DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mai 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Brigitte FONTANAUD, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel CHAVAGNE à Jean BOUGETTE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Philippe MOTTET, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Jean DUMERGUE, Patrick RIFFAUD à Jean-Claude MOGIS

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean-Claude BESSE par Brigitte FONTANAUD, Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

AFFAIRES GENERALES / RESSOURCES
HUMAINES

Rapporteur : **Monsieur CHABERNAUD**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La gestion des ressources humaines nécessite la modification du tableau des effectifs suivante :

Direction des Politiques Communautaires

Conservatoire Gabriel Fauré

Le conseil communautaire a créé, par délibération n°14 du 28 janvier 2000, un poste de professeur d'enseignement artistique (PEA) à temps complet (16 heures) pour assurer l'enseignement du violon.

Aux fins de répondre aux nouveaux besoins du service, il conviendrait de supprimer le poste de PEA à temps complet et de créer deux postes d'assistants spécialisés d'enseignement artistique (ASEA), l'un à temps complet (20 heures) pour l'enseignement du violon, l'autre à temps non complet (4 heures) pour l'enseignement de la danse contemporaine.

Cette modification n'entraîne aucune incidence financière et prendra effet le 1^{er} septembre 2007.

Nautilus

Le conseil communautaire a créé, par délibération n°52 du 25 janvier 2002, un poste d'éducateur des activités physiques et sportives de 1^{ère} classe à temps complet pour assurer la surveillance et l'animation des activités sportives à Nautilus.

Afin de pourvoir ce poste qui est aujourd'hui vacant, il conviendrait de supprimer le poste d'éducateur des activités physiques et sportives de 1^{ère} classe et de créer le poste d'éducateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe à temps complet.

Cette modification du tableau des effectifs entraîne une incidence financière de – 8 536 euros pour une année et prendra effet le 1^{er} juin 2007.

Direction du développement économique

Le conseil communautaire a créé, par délibération n°185 du 24 juin 2004, un poste de rédacteur à temps complet pour assurer le suivi des opérations foncières. L'agent occupant le poste a été titularisé sur le grade d'attaché.

Il conviendrait par conséquent de supprimer le poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2007.

Cette modification n'entraîne aucune incidence financière.

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales du 26 avril 2007,

Je vous propose :

DE MODIFIER ainsi qu'il suit le tableau des effectifs :

Direction/service	Suppression		Création	Nb
Direction des Politiques Communautaires/ Conservatoire Gabriel Fauré	Professeur d'enseignement artistique TC (16h)	1	Assistant spécialisé d'enseignement artistique TC (20h)	1
			Assistant spécialisé d'enseignement artistique TNC (4h)	1
Direction des Politiques Communautaires/ Nautilus	Educateur des activités physiques et sportives de 1 ^{ère} classe TC	1	Educateur des activités physiques et sportives de 2 ^{ème} classe TC	1
Direction du développement économique	Rédacteur TC	1		0

D'AUTORISER en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire territorial, le recrutement d'un agent non titulaire sur le grade d'assistant spécialisé d'enseignement artistique (Grille indiciaire allant de l'indice brut 320 à l'indice brut 638) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions telles que précisées ci-dessus.

D'AUTORISER en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire territorial, le recrutement d'un agent non titulaire sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe (Grille indiciaire allant de l'indice brut 306 à l'indice brut 544) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions telles que précisées ci-dessus.

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget principal 2007, chapitre 012.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 31 mai 2007	Affiché le : 31 mai 2007